

Conseil communal du 31 mars 2022

Question orale de M. Grégoire Kabasele, conseiller communal, concernant la taxe sur les immeubles inoccupés ou abandonnés

M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – Groupe LB : Le 27 mars 2022 a eu lieu la 3^e édition du Housing Action Day, journée d'actions pour le droit au logement en Belgique et en Europe.

L'article 23 de la Constitution inclut le droit à un logement décent parmi les droits qui doivent garantir à chacun une vie conforme à la dignité humaine.

Les communes ont la possibilité de faire progresser ce droit en taxant les immeubles abandonnés ou inoccupés afin d'encourager les propriétaires à donner un toit à ceux qui n'en ont pas.

Entre 2018 et 2021, le nombre de personnes sans abri à Bruxelles a augmenté de 27,72 %, tandis que, à des fins de spéculation immobilière, certains quartiers sont laissés à l'abandon.

Combien d'immeubles saint-gillois ont-ils été taxés entre 2019 et 2021 et pour quels montants ?

M. Jean Spinette, échevin des Finances – LB : Avec le CAFA et le CPAS, nous procédons à un repérage des immeubles abandonnés.

Au-delà de son aspect financier, susceptible de contribuer aux voies et moyens pour le fonctionnement de l'Hôtel de Ville, cette taxe permet d'exercer une pression sur les propriétaires qui laissent parfois longtemps des biens inoccupés ou ne valorisent pas certains immeubles ou étages qui pourraient être affectés et réaffectés au logement.

Le département des Finances fait un travail systématique. L'état d'abandon d'un immeuble, d'une partie d'immeuble ou d'un terrain, identifié sur la base de listes dressées par des travailleurs sociaux, fait l'objet d'un constat établi par un agent communal assermenté et spécialement habilité à cette fin. Ensuite, le département envoie une copie de ce constat par lettre recommandée au domicile du contribuable, accompagnée du présent règlement et d'une évaluation du montant de la taxe qui serait dû en application du règlement.

Cette taxe est avant tout incitative. Elle vise à dissuader un propriétaire de laisser son bien en friche, éventuellement, dans l'attente d'une hausse des prix du marché. Elle est due pour l'exercice au cours duquel le constat d'inoccupation a été établi.

Des causes d'exonération fiscale sont prévues dans le règlement. Pour y prétendre, il faut introduire une réclamation. Le contribuable peut également être auditionné pour se défendre.

Quelque 350 dossiers sont suivis d'un courriel avec une présomption d'inoccupation. Tous ces biens ne sont évidemment pas taxés mais le service des Finances a des contacts étroits avec les potentiels redevables pour s'assurer que ces biens sont effectivement réaffectés au logement, vérifier s'ils sont occupés, ou s'ils sont dans une procédure de vente, font l'objet d'un permis d'urbanisme ou encore si, à la suite d'une succession, sont en indivision. Souvent les biens laissés en déshérence résultent d'une succession.

En 2019, la recette liée à cette taxe s'est élevée à 643.929 euros et concernait 39 contribuables ; 483.509 en 2020 pour 25 redevables et 640.000 en 2021 pour 30 contribuables. Pour l'instant, deux contribuables sont concernés.

La taxe nous donne un levier pour contraindre les propriétaires à agir.

J'invite les membres de l'assemblée à ne pas hésiter à nous communiquer les biens qui, dans leur quartier, mériteraient de faire l'objet de nos investigations et d'une taxation à l'heure où les finances communales sont en péril.

M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – Groupe LB : Je vous remercie pour cette réponse exhaustive.

La question du logement est très importante vu le nombre de sans abri et sachant que plus de 50.000 personnes sont en attente d'un logement social à Bruxelles.

Cette taxe et la création de logements sociaux permettraient de prendre en charge les citoyens qui n'ont pas de toit.

**

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant le suivi des travaux sur la place Marie-Janson.

Question orale de M. Laurent Scheid, conseiller communal, concernant les chantiers d'envergure qui sont actuellement en cours sur le territoire communal

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open Vld : Apparemment, les travaux de la place Marie Janson n'avancent pas comme prévu. Des

retards s'annoncent. L'aménagement du trottoir, par exemple, programmé pour fin février, n'est pas encore réalisé.

Confirmez-vous ces retards ? Quelles en sont les causes ? Quel est le nouveau planning ?

M. Laurent Scheid, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen : Deux chantiers de grande ampleur sont en cours sur le territoire communal, respectivement place Marie Janson et dans le parc Pierre Paulus. Ils visent tous deux une amélioration significative et ambitieuse de l'espace public au bénéfice de tous les Saint-Gillois et Saint-Gilloises.

À ces projets, on peut ajouter le futur chantier de la place Van Meenen, pour lequel plusieurs démarches ont déjà été entreprises.

Ces réalisations d'envergure suscitent, fort logiquement, certaines questions chez les citoyens et les citoyennes. Pourriez-vous, pour chacun de ces trois chantiers, nous préciser :

- l'état d'avancement du projet ;
- les délais prévus et les retards éventuels déjà constatés ou à envisager ;
- les éléments fondamentaux et les caractéristiques essentielles du projet en termes d'infrastructures et de verdurisation, notamment.

M. Willem Stevens, échevin des Contrats de quartier – LB : Actuellement, la façade arrière du Boulodrome a été percée pour s'ouvrir sur le parc. Viendront ensuite la réalisation de la dalle, le sablage des murs et du plafond ainsi que d'autres petites interventions, dont les travaux d'égouttage au Centre pour séniors « Notre Cercle ». Nous profitons de ce chantier pour connecter les bâtiments de « Notre Cercle » au réseau d'égouts afin d'éviter que les eaux usées ne se déversent dans le Elsbeek.

Pour la partie « parc », l'étang a été vidangé, la stabilisation et la sécurisation des berges sont en cours et un mur a été créé pour protéger le Taxodium (un arbre). Dans les prochains jours, les plantations seront mises en terre. La restauration des rocailles va se poursuivre, ainsi que les travaux sur le petit pont. L'aménagement de la plaine de jeux est prévu pour mai.

Les travaux devraient s'achever dans le courant du mois novembre 2022, soit avec un retard d'un mois et demi, deux mois tout au plus, sur le planning initial. Il est dû à certains imprévus, dont principalement des affouillements dans le Boulodrome. Durant la phase de démolition, de grands trous ont été constatés sous le sol (*zinkgaten*) et ont dû être réparés.

Au niveau des infrastructures, le projet prévoit la restructuration du Boulodrome, l'aménagement d'une cafétéria, de sanitaires et des pistes de pétanque extérieures ; la création d'une terrasse, d'une nouvelle plaine de jeux et d'une rampe d'accès pour

personnes à mobilité réduite. Ainsi l'entrée du parc rue Hôtel des monnaies sera reliée à la terrasse du Boulodrome.

Pour ce qui est de la végétalisation, nous prévoyons d'installer des plantes plus adaptées, d'effectuer un travail paysager, notamment du côté de l'entrée de la rue de Parme et sur l'îlot dans le haut du parc.

Le projet comprend également la restauration et la réactivation de la source d'eau naturelle via des rocailles pour alimenter les deux parties de l'étang et rejoindre l'Elsbeek. La source est déjà en fonction, l'eau coule mais, en attendant la restauration des rocailles, l'eau se déverse encore dans l'étang par le biais d'une gaine temporaire.

Le réaménagement de la place Marie Janson – le plus grand chantier en cours au cœur de notre commune –, devrait s'achever à la fin de l'été 2022 et les plantations seront mises en terre à l'automne. Nous faisons le maximum pour respecter ces délais et rattraper le retard mais il se peut que nous perdions tout de même quelques mois et que les travaux se terminent plutôt à l'automne 2022. Pour tenter tout de même de maintenir les délais, nous avons convenu avec l'entrepreneur et les architectes de travailler simultanément sur plusieurs phases. C'est la raison pour laquelle l'emprise du chantier s'agrandit.

Initialement, le chantier devait se dérouler par étape sur la base d'une répartition spatiale. Voici l'état d'avancement par tronçon :

- La rue de Moscou nord – petit tronçon entre le Parvis et la rue de la Forge : le pavage a commencé hier et se poursuivra la semaine prochaine. Après la période de séchage, cette partie de la rue sera ouverte. Les bornes rétractables prévues pour gérer cette nouvelle zone piétonne seront placées en avril.
- La rue de Moscou sud – grand tronçon entre le Parvis et la rue de Rome : la pose des pierres se fera de bas en haut. Des coffrages seront fabriqués et ensuite recouverts de béton. Une période de séchage sera également nécessaire.
- La rue de Rome : le pavage démarrera le 4 avril et devrait durer huit semaines.
- La rue Jourdan : le pavement de la zone entre les façades et la première ligne de pierres bleues, qui se situe dans la continuité du Parvis et dont la superficie correspond à celle d'un trottoir, sera placé dès la livraison du granit et quand les travaux de Vivaqua dans le conduit de l'Elsbeek, qui débuteront le 4 avril, seront terminés. Ils devraient durer 6 semaines.
- Place Marie Janson : les travaux seront lancés dès que les bandes de béton seront livrées.

Les causes des retards sur les tronçons du nord de la rue de Moscou et de la rue Jourdan sont dus :

- à la présence d'impétrants que l'on ignorait. Pendant les travaux, nous nous sommes aperçus que les conduites des concessionnaires – eau, gaz, électricité et, parfois, télécommunications – ne figuraient pas toujours aux endroits indiqués sur nos plans, ce qui a nécessité des changements qui ont un impact sur le rythme du chantier. Par ailleurs, certains commerçants ont aussi introduit quelques demandes, par exemple, pour déplacer des arbres lorsqu'ils gênaient l'installation d'un auvent ;
- la présence d'impétrants a aussi exigé le déplacement de bornes rétractables ;
- la livraison des matériaux : la première livraison de pierres bleues ne convenait pas parce que leur couleur n'était pas en cohérence avec celles du Parvis. En outre, pour l'instant, le granit, en provenance du Portugal, est bloqué en Espagne en raison de la grève des transports. Le transporteur ne souhaite pas bouger ses camions de peur qu'ils ne soient vandalisés. Nous espérons que la livraison pourra se faire dans les prochains jours.

En résumé, les retards sont dus aux délais de livraisons et à la présence inattendue d'impétrants. Nous espérons les réduire en travaillant simultanément sur plusieurs parties de la place.

Le projet consiste principalement à :

- prolonger la zone piétonne du Parvis vers la rue Jourdan et entre la rue de la Forge et la rue de Moscou ;
- réaliser un plateau traversant vers le parc Paulus pour assurer une meilleure visibilité et sécurité routières ;
- construire trois kiosques, dont un parking pour vélos et une toilette publique ;
- installer une fontaine ludique et deux fontaines d'eau potable, des aires de jeux et de sports et un parc à chiens ;
- planter une cinquantaine de nouveaux arbres ;
- installer de nouveaux bancs et de nouveaux arceaux pour vélos.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : En juin dernier, nous avons adopté au conseil communal le cahier des charges du futur réaménagement de la place Van Meenen. Nous avons lancé l'appel à projets après les vacances d'été et avons reçu une dizaine de candidatures, dont cinq ont été sélectionnées. Il s'agit des bureaux Arter, Bas Smets, Plus Office, MS-A et Multiple. Au final, Bas Smets s'est désisté parce qu'il a été engagé sur le gros chantier de Notre-Dame de Paris. Les quatre projets restants ont été soumis à un comité d'attribution, où siégeait notamment le maître-

architecte de la Région bruxelloise. La candidature du bureau Multiple a été retenue et approuvée par le Collège en décembre 2021.

Ensuite, nous avons dû laisser s'écouler un délai pour être sûr qu'aucun candidat non sélectionné n'a introduit de recours. Il n'y en a pas eu, heureusement. Par conséquent, la première réunion du comité d'accompagnement devrait se tenir après les vacances de Pâques. Nous y discuterons avec le bureau d'architecture du futur planning, des premières esquisses ainsi que de la participation. Le cahier des charges prévoit en effet une phase participative avec les commerçants, les habitants, le personnel communal et toutes les parties prenantes autour de la place. Une fois cette étape terminée, il faudra élaborer le cahier des charges du projet définitif et introduire une demande de permis d'urbanisme auprès de la Région. Cela peut prendre un certain temps. Nous ne nous attendons pas à recevoir le permis avant le printemps 2023. Puis, comme il s'agit d'un gros projet, il faudra rédiger un cahier des charges européen. Nous espérons pouvoir désigner l'entrepreneur à la fin de l'année 2023. Avec beaucoup de chances, les travaux pourraient commencer en 2024. Voilà, où on en est.

Les grandes lignes du projet, vous les connaissez. Elles sont dans le cahier des charges. Elles concernent, en gros, le renforcement de la végétalisation de la place, en particulier à l'arrière de l'Hôtel de ville, la revalorisation de la Déesse du Bocq, une meilleure gestion des eaux de pluie, le maintien du marché et, bien entendu, la piétonisation, qui constitue le cœur du programme. Les abords de l'Hôtel de ville seront également aménagés, tant du côté de l'avenue de Savoie que de l'avenue Demeur.

*

**

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur la commune

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open Vld : Les prix de l'énergie connaissent une augmentation importante. Je m'inquiète de ses conséquences sur les finances de la commune.

Êtes-vous déjà en mesure d'estimer son impact sur le budget communal ?

Quelle est la stratégie de la commune pour limiter la consommation à court terme ?

La commune loue plusieurs espaces à des asbl ou à des structures, parfois subventionnées. Ce soir, nous avons d'ailleurs voté plusieurs conventions de ce type. Dans ces contrats, le loyer est souvent indexé, mais pas la contribution aux frais d'électricité et de gaz. Est-il prévu de modifier ces dernières pour tenir compte de la hausse de prix ?

M. Jos Raymenants, échevin du Développement durable – Ecolo-Groen : La récente hausse des prix de l'énergie est fort inquiétante. Comme beaucoup de citoyens, ma facture énergétique (gaz et électricité) a plus que triplé. L'impact budgétaire pour la commune de cette hausse est néanmoins plus limité dans la mesure où, depuis 2020, nous avons adhéré à la centrale d'achat énergie proposée par Sibelga. Grâce à l'intercommunale, notre commune profite des tarifs négociés dans un contrat-cadre qui sont, vu les grands volumes achetés, plus favorables que ceux du marché privé. Chaque année, un nouveau tarif est fixé sur la base de la mise en concurrence des fournisseurs.

Pour l'année 2022, les tarifs ont été fixés en octobre 2021, soit, selon les tableaux de l'évolution des prix de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), juste avant la hausse. Sibelga nous a par ailleurs confirmé que ces tarifs resteraient d'application jusqu'à la fin de cette année.

La hausse du coût de l'énergie met la transition énergétique au cœur du débat public. Toutefois, Saint-Gilles n'a pas attendu cette crise pour prendre des mesures en matière d'efficacité énergétique. Depuis le début de la législature, la commune a adhéré à la Convention des maires pour le climat et s'est engagée à réduire son empreinte écologique dans le cadre du Plan climat.

La commune va également recruter un expert en énergie pour mettre en œuvre le Plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE), dispositif prescrit par la Région. Depuis 2019, les occupants et propriétaires de grands parcs immobiliers, dont les communes, doivent réaliser un PLAGE afin de réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments. Lors du dernier conseil communal, j'ai eu l'occasion de vous présenter les nombreux programmes Sibelga développés sur notre territoire : Solarclick, NRclick, Mobiclick, etc.

Au cours de la première phase du PLAGE, la commune a élaboré un plan d'action concret et pris une série de mesures pour réduire drastiquement notre consommation, parmi lesquelles :

- le lancement d'une concession générale d'installation de panneaux photovoltaïques sur 11 bâtiments communaux ;
- le lancement d'une concession d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du garage communal parallèlement à l'installation de bornes de recharge pour ses véhicules électriques ;
- la verdurisation de la flotte communale ;
- le remplacement de l'éclairage extérieur de l'Hôtel de ville par des LED.

Par ailleurs, dans le cadre du plan triennal 2022-2024, différents projets de rénovation et d'isolation de notre parc immobilier sont déjà en cours, et d'autres suivront.

Je suis convaincu que la hausse des prix peut être un levier pour accélérer la transition énergétique. La nouvelle stratégie régionale « Révolution » vise à accompagner les pouvoirs locaux dans la rénovation globale de leur parc. Toutefois, en tant que commune, nous voulons montrer l'exemple et favoriser, dans la mesure du possible, les technologies renouvelables.

Nous sommes en train d'examiner la possibilité de remplacer de manière plus systématique les chaudières au gaz par des pompes à chaleur. Ce n'est pas évident car notre parc immobilier est assez désuet, et il est préférable d'installer ce système sur des bâtiments déjà bien isolés. Mais les technologies évoluent.

L'été prochain, nous profiterons de la rénovation du Centre culturel Jacques Franck pour effectuer un premier test de système « hybride », soit une combinaison d'une petite chaudière à condensation au gaz avec une pompe à chaleur. Ce sera une première pour la commune.

Nous réfléchissons également à une rénovation énergétique plus globale (façade + toit) d'un ensemble des bâtiments, dont les écoles.

Enfin, la majorité des associations occupent des locaux et des rez-de-chaussée de la Régie foncière et payent elles-mêmes, en ligne directe, leur consommation énergétique. La hausse des prix de l'énergie n'a donc pas d'impact pour la commune.

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open Vld : Je suis rassuré d'entendre que la commune bénéficie d'un prix fixe et que la hausse ne se répercutera pas sur le budget 2022 qui, j'espère, nous sera présenté très prochainement.

*

**

Mondelinge vraag van Mevrouw Melanie Verroken, gemeenteraadslid, betreffende de bijkomende Nederlandstalige basisschool Sint-Gillis

Mevrouw Melanie Verroken, gemeenteraadslid – MR-Open Vld groep : L'accord de majorité prévoit d'étudier la possibilité de créer une nouvelle école néerlandophone sur le site des prisons. Cependant, il est de plus en plus évident que la réaffectation de ce site a pris du retard et ne débutera pas avant 2024.

Kan het College een update over de plannen voor de oprichting van een nederlandstalige basisschool in Sint-Gilles geven?

Welke stappen werden reeds ondernomen, welke problemen zijn er en hoe kunnen die opgelost worden?

Is het haalbaar om nog voor 2024 een definitieve beslissing over de oprichting van deze school te nemen?

Indien de school niet op de site van de gevangenissen kan komen, welke alternatieve plaatsen zijn er dan?

M. Jos Raymenants, schepen voor Duurzame Ontwikkeling – Ecolo-Groen : Sint-Gillis telt vandaag drie Nederlandstalige scholen: Balder (GO), De Bron (GO) en de Sint-Gillisschool (Vrije net). Onze telt ook één gemeentelijke immersieschool namelijk “Les Quatre Saisons”. In het totaal was er in de gemeente, volgens de cijfers van het LOP in 2018-2019 plaats voor 901 leerlingen in het Nederlandstalig onderwijssysteem (onthaal, kleuter en lagere school).

Over de jaren heen is er een duidelijke stijging zowel in het aantal leerlingen als in de capaciteit van deze drie scholen. Deze capaciteitsuitbreiding kwam er voornamelijk dankzij de uitbreiding van basisschool Balder in de Merodestraat. Desondanks bevestigt een nota van de VGC, op basis van de Vlaamse capaciteitsmonitor (dienst Onderwijs), de nood aan extra plaatsen op middellange termijn. De oprichting van een Nederlandstalige basisschool blijft dan ook een prioriteit voor het College.

Bij het oprichten van een Nederlandstalige school in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest verschillende actoren betrokken. We hebben met heel wat partners al gesprekken gehad. Laat me toe even in te gaan op de stappen die de voorbije jaren werden gezet.

In 2019 en 2020 vonden er verkennende gesprekken plaats met de heer Steven Vervoort, directeur onderwijs bij de VGC en met minister Gatz en zijn kabinet. Tijdens deze gesprekken kwamen de volgende aspecten aan bod: de kostprijs en financiering van een school, de complexe erkenningsprocedure en de verwachte capaciteitsnoden van Nederlandstalige scholen in Sint-Gillis op middellange termijn werden op dit gesprek aangekaart.

De gemeente werd ook geadviseerd om een haalbaarheidsstudie te laten uitvoeren (die zal worden ingeschreven in de buitengewone begroting van 2022/2023) en samen met perspective.brussels op zoek te gaan naar een tijdelijke locatie. Daarbij werd wel duidelijk afgeraden om een kleine, tijdelijk pand te bezetten. De voorbije jaren vond er ook intens overleg plaats met de dienst scholenfacilitator van perspective.brussels. Deze dienst heeft als opdracht om lokale besturen te helpen in hun zoektocht naar geschikte panden.

We hebben echter snel moeten vaststellen dat onze gemeente zelf geen gepast gebouw ter beschikking heeft dat groot genoeg is en aan de voorwaarden voldoet om er een school te vestigen.

Perspective consulteerde zijn eigen bestaande register om te zien of er binnen één van de gebouwen een potentiële school zou kunnen opgericht worden. Dit bleek niet zo te zijn. Eind april 2020 lanceerde Perspective een oproep om via een private bemiddelaar, Anixton, de markt te consulteren. Spijtig genoeg kwam geen enkele eigenaar in aanmerking, waardoor we geen gebouwen hebben bezocht.

Sindsdien houdt Perspective on op de hoogte wanneer er nieuwe grote panden vrijkomen of in aanmerking komen. Zo werden er ons enkele gebouwen voorgesteld, waaronder één in de Bronstraat. Daarnaast één dat in de gemeente Anderlecht gelegen was en tot slot een pand in de Montenegrostraat. Elk pand kampte met eigen tekortkomingen (of het was te duur, of het was te klein of het lag in een andere gemeente).

Daarnaast hebben we ook al contacten gelegd met de Vlaamse overheid en de VGC. Zij komen vooral in beeld na het vinden van een geschikt gebouw.

De bouw van een school kost ongeveer €7 miljoen waarvan tussen 60 en 80% wordt gefinancierd door de VGC. Belangrijk om te weten is dat de gemiddelde wachttijd voor subsidiëring 8-10 jaar is. Het onderwijzend personeel wordt rechtstreeks betaald door de Vlaamse overheid. Van zodra er leerlingen zijn krijg het gemeentebestuur een erkenningsnummer. Met een erkenningsnummer kan de gemeente 60-80% van de verbouwingen gesubsidieerd krijgen door de Vlaamse gemeenschap. De Vlaamse gemeenschap financiert ook volledig haar onderwijzend personeel. Desalniettemin is er een gebouw nodig, al is het maar tijdelijk om een erkenningsnummer te kunnen aanvragen. De eerste stap is dus het vinden van een schoolgebouw.

Ook met het OVSG hebben we al contact gehad (onderwijsvereniging voor steden en gemeenten). Deze vereniging heeft een ondersteunende en begeleidende rol op het vlak van administratie, pedagogie en juridische zaken.

Bij het oprichten van een school moet er rekening gehouden worden met talrijke factoren zoals de afstand van de dichtstbijzijnde buurtscholen, subsidiedossiers, verbouwingen, minimum aantal leerkrachten etc.

U moet ook weten dat alle gemeentelijke schoolbesturen deel uit van een scholengroep. Een scholengroep is van belang voor transversale ondersteuning op het vlak van ICT, personeel, etc. Op 28/5/19 had het gemeentebestuur een verkennend gesprek met de scholengroep Spectrum welk 7 gemeentelijke basisscholen over verschillende Brusselse gemeenten vertegenwoordigt, o.a. Vorst. De voordelen om zich toe te voegen aan een

bestaande vereniging zoals Spectrum is dat het netwerk en de knowhow gedeeld kan worden.

Er is dus al heel wat voorbereidend werk gebeurt en er zijn al heel wat stappen gezet naar potentiële partners voor de oprichting van de school. Maar de 'bottom line' is dat het oprichten van een nieuwe school staat of valt met het vinden van het geschikte site. Het is intussen duidelijk dat het vinden van een geschikte, alternatieve locatie een knelpunt is in een dichtbevolkte gemeente zoals Sint-Gillis.

Een belangrijk knelpunt daarbij is dat zelfs voor de oprichting van een tijdelijke locatie voldoende ruimte nodig is. De Vlaamse overheid legt op dat er elk jaar trapsgewijs klasjes bijkomen, wat betekent dat er voldoende groeimarge moet zijn.

U refereert ook naar de gevangenis-site in uw vraag. Het oorspronkelijke idee van de gevangenis-site als permanente locatie in de toekomst is nog steeds een optie. Het Brussels Gewest is vragende partij om de site aan te kopen en samen met de gemeente collectieve voorzieningen te ontwikkelen. Jammer heeft de federale minister van Justitie beslist dat de gevangenis-site voor Sint-Gillis minstens tot eind 2024 zal worden gebruikt. Wat betekent dat er inderdaad andere pistes zullen moeten bewandeld voor de oprichting van een tijdelijke locatie.

De huidige context van een dure vastgoedmarkt en de schaarse publieke ruimte het bijzonder moeilijk maken om een goede locatie te vinden. Maar het spreekt voor zich dat we onze ogen en oren open houden en samen met Perspective blijven zoeken naar een geschikte plek.

Mevrouw Melanie Verroken, gemeenteraadslid – MR-Open Vld groep : Bedankt voor dit uitgebreide antwoord.

*

**

Question orale de Mme Jeanne Baudouin, conseillère communale, concernant la dangerosité du carrefour de la Barrière

Mme Jeanne Baudouin, conseillère communale – Groupe PTB*PVDA : La semaine dernière, le carrefour de la Barrière de Saint-Gilles a encore montré sa dangerosité : une dame qui traversait a été renversée par un camion... Fort heureusement, les personnes présentes ont arrêté le camion et ont pu éviter le pire.

Ce carrefour est très problématique. Personne ne s'y sent en sécurité.

Un projet est-il prévu pour améliorer l'aménagement de la Barrière ?

Quel en serait le calendrier ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : La Barrière est en effet l'endroit le plus problématique de la commune. Dans le cadre du contrat local de mobilité (CLM), nous avons répertorié les lieux les plus critiques afin d'élaborer un nouveau plan de circulation destiné à apaiser le trafic mais aussi à tenir compte de ce genre de difficultés structurelles. Plus de 800 personnes ont participé à la consultation et, sans surprise, la Barrière est arrivée en tête des lieux les plus chaotiques.

On le sait depuis des années. Quand je suis entrée en fonction, un projet de la STIB et de Bruxelles Mobilité était sur la table, puisqu'il s'agit d'une voirie régionale, mais il a depuis lors été mis au frigo par la STIB faute de chef de projet disponible. La STIB a changé les rails mais sans procéder à un réaménagement du carrefour.

Une double opportunité s'ouvre à nous. D'une part, nous travaillons pour l'instant avec le bureau d'étude de mobilité au Contrat local de maille pour lequel nous devons émettre un avis sur le futur réaménagement, et définir notamment les différents sens de circulation des artères qui débouchent sur la Barrière. Et, d'autre part, le contrat de rénovation urbaine « Parc » en cours, comprend le réaménagement de façade à façade de l'avenue du Parc, ce qui aura évidemment une incidence sur la Barrière et inversement.

Nous espérons que notre avis sur les sens de circulation sur la Barrière puisse orienter le réaménagement de l'avenue du Parc. Comme le CRU a des contraintes de timing, notamment pour le dépôt de permis, nous voudrions qu'il tienne compte de nos recommandations. Nous aimerions aussi que les permis pour la Barrière et le CRU soient déposés en même temps. Nous avons donc enfin l'opportunité de faire avancer ce dossier car la situation est intenable. Nous avons beaucoup de chance qu'il n'y ait pas eu d'accident mortel à cet endroit, mais les petits incidents avec les piétons et les vélos sont nombreux.

C'est un problème qui me préoccupe depuis le début de la législature et j'espère vraiment que nous allons parvenir à régler le problème de circulation à la Barrière.

Mme Jeanne Baudouin, conseillère communale – Groupe PTB*PVDA : Je suis rassurée d'entendre que la commune est consciente du problème et s'efforce de le résoudre. Je regrette toutefois qu'on ne dispose pas d'un calendrier plus précis.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Le permis pour le réaménagement de l'avenue du Parc sera en tout cas déposé cette année. Compte tenu des différentes procédures, les travaux à la Barrière n'auront sans doute pas lieu avant la fin de l'année prochaine, au plus tôt, si l'on arrive à déposer un permis d'urbanisme pour la Barrière en même temps que pour l'avenue du Parc. C'est le souhait et j'espère que nous arriverons à un accord sur ce point.

*

**

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant le défi nécessaire de l'accueil des réfugiés ukrainiens

Question orale de Mme Lesia Radelicki, conseillère communale, concernant des réfugié.e.s ukrainien.ne.s

Mme Lesia Radelicki, conseillère communale – cheffe de groupe LB : Depuis le 24 février 2022, date de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, plus de 3 millions d'Ukrainien.e.s ont fui vers les pays limitrophes, comme la Pologne, la Roumanie, la Hongrie et la Slovaquie, tous membres de l'Union européenne. Parmi les réfugié.e.s, 50 % sont des enfants et plus 80 % des adultes sont des femmes.

Depuis, la Belgique a également accueilli plusieurs milliers d'Ukrainiens. Outre les dispositifs prévus par le gouvernement fédéral et la Région, et la solidarité citoyenne, les communes sont également directement impliquées en raison du statut particulier donné aux réfugiés ukrainiens – conformément à la directive européenne sur la protection temporaire.

Quelles mesures la commune a-t-elle prises en termes d'aides sociale et médicale, de scolarité et de formation ?

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Malgré l'horreur de la guerre, nous sommes soulagés de constater que l'accueil des réfugiés n'est plus un tabou pour l'État et que la solidarité se déploie. Nous sommes face à un défi énorme et il y a déjà eu de nombreux couacs malheureusement.

Où en est-on à Saint-Gilles ? Quels sont les objectifs d'accueil demandés par les autres niveaux de pouvoir ou décidés par le Collège ?

Combien de réfugiés sont-ils déjà entrés en contact d'une manière ou d'une autre avec la Commune (administration, assistance sociale, etc) ?

Y a-t-il des initiatives d'hébergements collectifs ou autres ?

Comment se passe l'accueil dans les écoles communales ?

Quels sont les moyens débloqués par le gouvernement fédéral ou la Région pour la commune au-delà des 135 % de remboursement du revenu d'intégration sociale ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Solidarité internationale – LB : Fidèle à sa réputation de commune hospitalière, Saint-Gilles s'est engagé dans la gestion de cette crise humanitaire. Les services communaux n'ont pas attendu de recevoir les instructions du gouvernement fédéral ou de la Haute-Fonctionnaire pour agir.

Voici concrètement ce que nous avons mis en place :

- Installation d'un bureau avec des travailleurs sociaux qui accueillent et orientent les réfugiés ukrainiens, d'abord vers le Heysel, pour l'obtention de l'attestation de protection temporaire, ensuite, éventuellement, vers le CPAS en fonction de leurs demandes ou besoins. Ils les accompagnent également au service des étrangers afin qu'ils retirent la carte A et l'annexe 15.
- Création d'une liste d'habitants de la commune qui proposent un logement. Elle a été communiquée au niveau Fédéral et Fedasil y fait appel pour offrir des hébergements d'urgence. Pour notre part, nous l'utilisons lorsque les réfugiés ukrainiens ne bénéficient plus d'un logement d'urgence.
- Ouverture d'une messagerie électronique et d'un n° de téléphone pour traiter toutes les questions posées par les réfugiés ukrainiens mais aussi par les Saint-Gillois ou les structures qui proposent différents types d'aides (traduction, aide psychologique, dons).

Pour assurer une réponse commune et cohérente en Région bruxelloise, la gestion de la crise a également été confiée à la province. En outre, il faut distinguer l'hébergement d'urgence, qui relève de la compétence du gouvernement fédéral (Fedasil), de l'hébergement temporaire qui dépend des Régions.

Quelque 90 % des réfugiés ukrainiens qui se présentent à la commune disposent déjà d'une adresse à Saint-Gilles. Ils sont hébergés dans de la famille ou chez des connaissances. Pour l'instant, 188 Ukrainiens, dont 63 enfants, 125 adultes (81 femmes) ont été inscrits sur le registre de la population.

Nous avons reçu 76 offres de logements, dont 12 ont déjà été octroyés à des réfugiés ukrainiens. Ces logements sont considérés comme temporaires dans la mesure où des solutions pérennes devraient être trouvées, soit dans des logements privés soit dans des habitats collectifs proposés par les autorités régionales.

Aujourd'hui, deux enfants sont scolarisés au Lycée intégral Roger Lallemand et 19 sont répartis dans les écoles primaires. Des moyens devraient être alloués au CPAS par le gouvernement fédéral et la Région.

Avant de céder la parole à Mme Amrani, je tiens à dire que, comme beaucoup, j'estime que tous les réfugiés doivent être traités de manière équitable. Nous insistons d'ailleurs sur ce point lors de nos contacts avec les autorités fédérales et régionales, qui sont de surcroît tenues de respecter les directives européennes.

Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS – LB : Le CPAS est lui aussi mobilisé pour soutenir la commune dans le contexte de cette nouvelle crise.

Huit agents du CPAS ont intégré l'équipe mise en place par la commune pour accueillir et orienter les personnes vers les services adéquats. Les permanences se tiennent les lundis et mercredis toute la journée et le vendredi matin. Deux d'entre eux parlent même polonais et russe, ce qui facilite les interactions avec ce public.

La ministre de l'Intégration sociale, Mme Lalieux, a annoncé qu'une majoration de 135 % du revenu d'intégration sociale (RIS) serait accordée les quatre premiers mois et de 125 % ensuite. Rétroactive, cette mesure est effective depuis le 4 mars dernier.

Pour octroyer cette aide le plus rapidement possible, la procédure d'enquête sociale a été allégée. Elle n'a pas été supprimée car elle est nécessaire pour évaluer les besoins de la personne.

Pour calculer le taux d'octroi du RIS, nous n'allons pas tenir compte de la situation financière de l'hébergeur ni des membres de la famille accueillante.

Pour l'instant, 104 Ukrainiens sont soutenus par le CPAS, dont 77 adultes et 27 enfants, et jouissent de la protection temporaire. Les personnes qui n'en bénéficient pas encore car elles ne possèdent pas tous les documents nécessaires ont néanmoins droit à l'aide médicale urgente et à l'aide alimentaire. Elles percevront un RIS dès que leur dossier sera en ordre.

Ensuite, elles pourront profiter de tout le système d'accompagnement existant au CPAS pour rechercher un emploi, apprendre l'une des deux langues nationales, suivre une formation qualifiante ou certifiante, etc.

Mme Lesia Radelicki, conseillère communale – cheffe de groupe LB : Je suis contente d'apprendre que différents points d'information ont été mis à disposition des réfugiés. Il serait peut-être utile de les signaler sur le site communal, à côté des renseignements qui y figurent déjà.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Aucun projet collectif de type « Initiative locale d'accueil » (ILA) ne semble prévu pour l'instant, comme ce fut le cas il y a 4 ou 5 ans.

Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS – LB : Pas encore. La Région nous a demandé d'envisager des solutions d'hébergement plus stables. Nous y réfléchissons. Pour mettre en place les dispositifs adaptés, nous attendons aussi de connaître les moyens qui seront alloués par le gouvernement fédéral.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : La décision d'alléger l'enquête sociale classique a-t-elle été prise par la commune ou émane-t-elle du gouvernement fédéral ?

Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS – LB : C'est une décision fédérale. L'objectif est d'accélérer les procédures au maximum pour répondre à l'urgence. Depuis la crise sanitaire déjà, les modalités d'organisation des visites à domicile ont été relativement assouplies. Dans les situations de crise, le Service public fédéral de programmation Intégration sociale (SPPIS) se montre relativement souple afin que les dossiers puissent être instruits dans des délais raisonnables et répondre à l'urgence.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie. On ne peut que regretter la politique de deux poids deux mesures dont sont victimes les autres réfugiés, y compris parfois ceux qui arrivent d'Ukraine (étudiants, réfugiés reconnus là-bas, couples mixtes ou des personnes munies de titres de séjour plus courts). C'est souvent en période de crise que l'on s'aperçoit que beaucoup de solutions existent. Nous espérons que les allègements de procédure autorisés pour les réfugiés ukrainiens le seront bientôt aussi pour tous les autres réfugiés et demandeurs d'asile.

*

**

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant le déménagement de la Mission locale pour l'emploi

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Il nous revient, notamment de notre administrateur au sein de la Mission locale pour l'emploi, que l'échevin de l'Emploi et également président de cette association, prépare le déménagement de l'asbl dans le but de réunir les différents acteurs locaux dans l'ancien bâtiment Schindler, rue de la Source. Ce regroupement a été présenté par le Collège au Conseil communal mais aussi dans la presse.

Le Collège est-il à l'origine de cette décision ? Si oui, sur quelle base a-t-elle été prise puisque ce déménagement n'a formellement pas encore été abordé au conseil d'administration de l'association ? Quelle est la position du Collège ? Les services et le personnel de la Mission locale ont-ils été consultés ? Dans l'affirmative, comment leur avis est-il pris en compte ?

Le PTB a de sérieux doutes tant sur la forme et le processus que sur le bien-fondé de ce déménagement. En effet, la Mission locale est actuellement propriétaire de ses bureaux,

alors qu'à la rue de la Source, elle devra les louer. La dotation communale de la Mission locale sera-t-elle augmentée en conséquence ? Des moyens exceptionnels lui seront-ils octroyés pour supporter les coûts du déménagement ? Quel est l'avenir des bureaux actuels ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : La première Mission locale de Belgique a été créée à Saint-Gilles dans les années 1980 à l'initiative de notre bourgmestre et de mon prédécesseur. Depuis, le modèle s'est disséminé dans toute la Région. Première du genre également à Bruxelles, la Maison de l'emploi et de la formation, qui abrite les principaux acteurs de première ligne pour les demandeurs d'emploi – l'Agence locale pour l'emploi, le Cafu, la Mission locale, l'Atelier de recherche active d'emploi et Actiris.

Voilà plusieurs années, Actiris nous a fait part de son désir de quitter la Maison de l'emploi, située rue de Mérode, afin d'offrir à son personnel un cadre de travail plus spacieux et plus confortable. Et cela fait des années que je lutte en tant qu'échevin de l'Emploi pour éviter qu'Actiris s'en aille seul. Selon moi, cela n'a aucun sens d'éparpiller en différents lieux les services liés à l'emploi. Les premières victimes de cette dispersion seraient les chercheurs d'emploi.

Avec le renoncement d'Actiris à s'installer au boulevard Poincaré et sa décision de louer les bâtiments Schindler pour y rassembler tous les services liés à l'emploi, j'estime avoir obtenu gain de cause. Avec la présidente du CPAS, nous nous efforçons, depuis un an, de trouver un équilibre entre l'intérêt des chercheurs d'emploi et l'intérêt des équipes et des associations que je préside en ma qualité d'échevin de l'Emploi.

Dès lors qu'Actiris, acteur-clé de l'emploi en Région bruxelloise, avait pris la décision de déménager, il était de mon devoir de maintenir et de développer des synergies avec les acteurs locaux.

Regrouper en un même lieu tous les services liés à l'emploi, en ce compris tout le secteur « emploi » du CPAS, est une très bonne chose. Le bâtiment Schindler sera rénové et adapté à l'accueil, l'accompagnement et la formation des chercheurs d'emploi.

J'ai également à cœur de fédérer l'ensemble des acteurs autour de ce projet. C'est la raison pour laquelle nous avançons à petits pas.

Il est tout à fait faux d'affirmer que le conseil d'administration de la Mission locale, dont vos représentants font partie, n'a pas été informé. Trois réunions ont en grande partie été consacrées à ce projet de déménagement. J'ai d'ailleurs proposé au CA la création d'un groupe de travail, composé de membres du CA, pour accompagner l'équipe de direction

dans les négociations avec Actiris et les autres partenaires. Des administrateurs volontaires l'ont intégré mais aucun n'appartient à votre formation politique.

Demain se tiendra un nouveau conseil d'administration et une rencontre avec l'équipe aura lieu après les vacances de Pâques. La direction a d'ailleurs impliqué cette équipe dans l'élaboration des plans d'aménagement, notamment.

À ce stade, le Collège n'a pris aucune décision. En outre, le conseil d'administration de la Mission locale est souverain. Le choix de déménager lui revient.

Les différents partenaires susceptibles d'intégrer le projet attendent des précisions d'Actiris sur la gestion future du bâtiment.

Le propriétaire comme Actiris doivent y effectuer une série de travaux mais, comme tous les chantiers en ce moment, ils ont pris du retard.

Soyez assuré que, dans ce dossier, je veillerai à maintenir un équilibre entre une offre d'accompagnement de qualité des chercheurs d'emploi et l'intérêt des différents partenaires et de leur personnel.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Je n'ai jamais dit que le conseil d'administration n'était pas au courant du projet de déménagement mais plutôt qu'il ne l'avait jamais validé.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : C'est faux ! Le conseil d'administration a été saisi le 28 mai, le 10 juin et le 17 décembre.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Ça je le sais. Notre administrateur fait son travail ! Je dis simplement qu'aucune décision n'a été prise.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Votre administrateur était excusé le 10 juin.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Il sera là demain.

Quoi qu'il en soit, je le répète, le CA n'a pas pris de décision.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : C'est faux ! J'ai présenté le projet au CA qui a ensuite décidé d'écrire à Actiris pour lui faire part de notre accord de principe sur ce déménagement. L'ensemble du CA a participé à la rédaction de ce courrier.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Très bien. Pourriez-vous me donner la date de ce CA ainsi que le procès-verbal de la réunion ?

Par ailleurs, je vous demandais aussi si le personnel de la Mission locale avait été consulté et comment les résultats de la concertation ont été pris en compte. D'après mes informations, ce déménagement présente peu d'intérêt. En quoi est-il dans l'intérêt des chercheurs d'emploi ? Ce ne sont pas forcément les mêmes projets ni les mêmes publics

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Vous ne connaissez pas la matière, monsieur Fraiture !

Deux tiers du public de la Mission locale sont envoyés par Actiris.

Je vous invite à entrer dans le bâtiment de la Mission locale. Il est situé, dans un immeuble privé, chaussée de Waterloo, au-dessus d'une supérette. Depuis peu, certains services de la commune s'y sont installés également. Vous verrez que ce n'est pas l'endroit le plus convivial où accueillir les chercheurs d'emploi. Vous parlez sans savoir !

*

**

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant la vétusté et la propreté des classes à l'école J.J. Michel

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open Vld : Des parents, dont les enfants sont scolarisés à l'école J.J. Michel, nous ont interpellés pour signaler une série de problèmes liés à la vétusté et à la propreté des locaux.

Durant deux ans, en raison de la pandémie et par mesure de précaution, les parents n'étaient plus admis dans l'enceinte de l'école. Depuis que le baromètre est passé au jaune, ils peuvent enfin retourner dans les classes. C'est à cette occasion que plusieurs d'entre eux ont constaté la malpropreté des locaux et même la présence de souris qui laissent de jolis petits cadeaux derrière elles. Un mur est recouvert de carton et, à certains endroits, le balatum est déchiré et la saleté s'y incruste. Sachant que les enfants des petites classes sont souvent à genoux ou à quatre pattes, il nous semble important de prendre au plus vite les mesures nécessaires.

Êtes-vous au courant de cette situation ?

Des mesures pour éradiquer les rongeurs ont-elles été prises ?

Comment se déroule le nettoyage des locaux ? Avez-vous un plan à long terme pour rénover les locaux de nos écoles communales ?

J'avais accompagné ma question de photos mais elles ont été retirées du dossier pour des raisons administratives. J'espère toutefois que vous avez pu les voir pour vous rendre compte de la situation.

M. Jean Spinette, échevin de l'Enseignement – LB : Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au fonctionnement et à la propreté de nos écoles. Celles-ci ont en effet été fermées durant la crise sanitaire. Elles ont rouvert après les vacances de Carnaval. Autorisés à nouveau à entrer dans les classes, les parents sont malheureusement tombés sur une situation qui met en exergue l'importance d'un corps de métier souvent oublié. On parle volontiers des instituteurs mais on omet généralement toutes celles et tous eux qui font l'école. J'en profite pour saluer leur travail.

Durant la pandémie, nous avons considérablement renforcé les équipes de nettoyage des écoles. Ensuite, la crise sanitaire se terminant, les renforts ont été diminués. Malheureusement, à la rentrée des congés de février, le personnel de nettoyage, comme les enseignants ou les accueillants, ont été lourdement affectés par la maladie.

Les photos n'ont pas été retirées pour des raisons administratives mais plutôt de dignité. Je ne nie absolument pas les problèmes soulevés par les parents mais les images ne rendent pas justice à l'entretien effectué quotidiennement dans les classes. Sur l'une d'elles, l'on voit, par exemple, un linoleum déchiré mais on aurait pu aussi prendre en photo le linoleum flambant neuf qui recouvre la salle réservée à la psychomotricité, récemment rénovée.

Nous avons une équipe spécialement chargée de la rénovation des classes et des bâtiments. Je pourrais vous faire visiter l'école 1-2 qui a fait l'objet de rénovations sensibles assurée par cette équipe.

Au mois de mars, durant le congé de détente, l'école a été nettoyée de fond en comble. Le 1^{er} mars, le prestataire désigné dans le cadre du marché de dératisation et d'élimination des nuisibles est intervenu une première fois. Une seconde intervention est programmée durant la 2^e semaine des vacances de Printemps (14 avril).

Il y a deux ans des parents s'étaient inquiétés de la présence de pièges à souris pour la santé de leurs enfants. Je vous rassure. Il s'agit de boîtiers fermés et les opérations de dératisation ont lieu durant les vacances scolaires. Ces interventions sont précédées d'un nettoyage en profondeur des locaux afin d'éliminer les déchets alimentaires qui attirent les souris.

Pour éliminer ces petits rongeurs, nous pourrions éventuellement étudier des solutions alternatives et moins dangereuses, telles l'huile essentielle de jacinthe ou des appareils à ultrasons.

Chaque école a son équipe d'agents d'entretien. Le travail est réparti en fonction des volumes horaires et des plages horaires des agents. La répartition des tâches est effectuée en début d'année scolaire en fonction des occupations des locaux. Des points de visibilité,

ou points de contrôle, sont fixés de manière à s'assurer que tous les locaux de l'école soient nettoyés tous les jours et même deux ou trois fois par jour pour ce qui est des toilettes ou des cantines. Quand les équipes sont réduites, chacun sait ce qu'il doit faire, le tableau de répartition du travail indiquant les locaux à nettoyer en priorité dans ce cas de figure. Il arrive aussi que des agents d'autres écoles viennent renforcer les équipes.

Certains grands chantiers sont prévus, dans cette école et dans d'autres, dont :

- le remplacement des installations de chauffage de l'école J.J. Michel pour 780.000 euros ;
- la rénovation et la remise aux normes de l'ensemble de l'installation électrique à l'école Peter Pan pour 1.174.000 euros ;
- la rénovation et le réaménagement des locaux conformes aux nouvelles fonctions du Lycée Intégral Roger Lallemand, pour 4.600.000 euros ;
- la rénovation des châssis, du système de ventilation et l'amélioration de l'éclairage de l'école J.J. Michel ;
- le chantier de rénovation du gymnase de l'école Ulenspiegel et de la cour de l'école ;
- les travaux de réaménagement de la crèche Ulenpsiegel pour ouvrir 4 classe ;
- etc.

Rassurez-vous, nous ne désinvestissons pas nos écoles et je me réjouis de ma collaboration avec mon collègue Jos Raymenants.

Dès que le chantier de peinture sera terminé à l'école 1-2, l'équipe sera affectée en priorité à l'espace consacré aux tout-petits où le linoleum pris en photo sera rénové.

J'ai veillé à ce que ma réponse soit transmise à l'association des parents qui a attiré notre attention sur cette question.

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open Vld : J'espère que vous allez prendre ce problème assez préoccupant au sérieux et agir rapidement pour le résoudre.

M. Jean Spinette, échevin de l'Enseignement – LB : Rassurez-vous les autres établissements n'ont pas d'aussi grands planchers et ont beaucoup moins de souris...

De plus, comme nous travaillons aux installations de chauffage dans les caves, les souris ont tendance à monter aux étages. Vivement que le chauffage soit enfin réparé à l'école J.J. Michel !